



**Municipalité de Saint-Casimir**  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 251-2026 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments de la Municipalité de Saint-Casimir.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 9 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté le premier projet de Règlement numéro 251-2025 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments de la Municipalité de Saint-Casimir.

L'objet de ce présent règlement prévoit des modalités relatives à l'entretien de certaines catégories de bâtiments ou d'immeubles érigés sur le territoire de la municipalité afin de les maintenir en bon état de conservation, de prévenir leur détérioration et de prolonger leur durée de vie, lesquelles visent notamment à préserver leur intégrité structurelle et à les protéger des intempéries, conformément aux exigences prescrites à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 avril 2026 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site [www.saint-casimir.com](http://www.saint-casimir.com).

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 16<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2026.

Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière



### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 16 mars 2026 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Isabelle Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière